

**Décision n°20241008-1 portant délégation de pouvoir de la Présidente du CNOUS à monsieur  
Guillaume BOUGOUIN**

Publié le 24 octobre 2024, Mis à jour le 24 octobre 2024

**La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,**

**Vu** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;

**Vu** le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires à compter du 15 février 2024 ;

**Vu** l'arrêté du 30 août 2021 portant nomination de monsieur Guillaume BOUGOUIN en qualité de chargé de mission affaires juridiques au sein de la Présidence du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

**DÉCIDE,**

**Article Unique**

Délégation de pouvoir est donnée à monsieur Guillaume Bougouin, pour déposer plainte au nom du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, dans le cadre des procédures Syréli menées devant l'association française pour le nommage internet en coopération (Afnic).

Vanves,

Le 24 octobre 2024,

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND